

SENSIBILISATION - A.D.R 1.3 - FORMATION DES PERSONNES INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES SUR ROUTE (AMIANTE)

TARIF PUBLIC : 63,00 € COUT HORAIRE : 63,00 € DUREE : 1 heure

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Se conformer aux exigences réglementaires liées à la réglementation du transport de marchandises dangereuses par route (chapitre 1.3 de l'ADR). Connaître les rôles, responsabilités et obligations des différents intervenants lors du transport de marchandises dangereuses par route. Appliquer et faire appliquer les prescriptions réglementaires relatives à l'ADR (classement, conditionnement, expédition)

CONTENU DU PROGRAMME

Introduction ; Contexte réglementaire ; Réglementation ADR ; Classement des matières dangereuses ; Réglementation ADR ; Codes de danger ; Matières concernées ; Obligations liées à l'ADR ; Les exemptions ; Seuils d'exemption ; Prescriptions ADR ; Conclusion

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants maximum : illimité

PUBLIC VISE

La formation s'adresse de manière générale aux personnes transportant des matières dangereuses sur route et en particulier aux opérateurs de repérage (amiante et plomb) et aux personnes effectuant les prélèvements d'air.

PRE-REQUIS

Disposer d'un ordinateur ou tablette (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une connexion internet.

MODALITES D EVALUATION

Différents tests de type QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer, Quiz (jeux dynamiques), exercices de type glisser / déposer ; texte à trou ; etc...

Moyens de contrôle de l'assiduité : attestation(s) d'assiduité ; certificat de réalisation ; attestation(s) de présence FOAD et relevé(s) de connexion

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct), Tutorat, exposés et cours sous forme de vidéo animées par des professionnels de leur domaine d'activité.

Le stagiaire dispose d'un accès libre (identifiant et mot de passe personnel) quand il le souhaite (24H/24 et 7J/7) et suit le programme de formation à son rythme.

Matériel nécessaire : disposer d'un ordinateur ou tablette (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une bonne connexion internet.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation à distance 100% E-learning (ouverte sous 48h maximum) sur notre plateforme LMS (Learning Management System) accessible 24h/24 et 7J/7. Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion.

HORAIRES

Pour les formations en présentiel ou visio-conférence : Matin : 08h30 - 12h00 / Après-midi : 13h30 - 17h00

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

[p]Attestation individuelle de fin de formation[/p]

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

 99%

Taux de réponse : 29% (4 participants ont répondu / 10 n'ont pas répondu)